

Jean-Pierre DECOOL

Député du Nord
Conseiller Général du Canton de Bourbourg
Maire de Brouckerque

Paris, le

09 OCT. 2013

Jean-Pierre DECOOL attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la prise en compte de la langue flamande dans la signalisation directionnelle du réseau routier national en Flandre française.

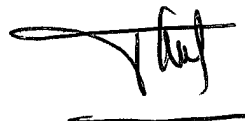
L'ensemble des études scientifiques réalisées sur le sujet dans l'Union européenne démontre que la double signalisation ne présente aucun danger pour les automobilistes. L'une d'entre elles, réalisée en 2000 par l'institut de recherche en transport de l'université de Leeds en Angleterre pour le compte de l'assemblée du Pays de Galles, établit ainsi qu'en présence d'un affichage conçu correctement, il n'existe strictement aucune différence dans le temps de réponse des automobilistes pour saisir une information selon qu'elle est affichée sur un panneau monolingue ou bilingue.

Au demeurant, les réalités de terrain viennent sans conteste confirmer cet enseignement. En effet, voici déjà plusieurs décennies que les départements bretons ont mis en place une signalétique bilingue sur le réseau routier qui relève de leur compétence, ce qui ne s'est nullement traduit par une augmentation du nombre des accidents. De même, le recours systématique à cette forme de signalisation sur les autoroutes de nombreuses régions d'Europe (Pays basque sud, Pays de Galles...) ne pose aucun problème en termes de sécurité. Le blocage constaté dans notre pays sur cette question semble donc beaucoup plus culturel ou idéologique que technique.

Enfin, un récent rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales rappelle que les langues transfrontalières comme le flamand occidental « relèvent d'une responsabilité incontournable de la République ». En outre, le contrat de rayonnement touristique présenté le 14 juin dernier par les Pays de Flandre affirme que « la langue flamande est un élément de distinction du territoire » et qu'elle « doit avoir un rôle dans le développement touristique ».

Sachant que la Flandre française est traversée par deux routes nationales, l'A16 et l'A25, et que sur cet espace, la langue régionale flamande est en usage en plus de français, il lui demande dès lors quelles mesures il envisage de prendre afin que la langue flamande trouve enfin la place qui lui revient sur ce réseau routier.

Jean-Pierre DECOOL



Secrétariat Permanent
11 place du Marché aux Fruits
59630 BOURBOURG
☎ : 03.28.22.33.33 📠 : 03.28.20.00.86
@ : jpdecool@orange.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07
☎ : 01.40.63.75.67 📠 : 01.40.63.79.40
@ : jpdecool@assemblee-nationale.fr

Jean-Pierre DECOOL

Député du Nord
Conseiller Général du Canton de Bourbourg
Maire de Brouckerque

M. Xavier DELEBARRE
Direction interdépartementale des
routes du Nord
2 rue de Bruxelles
B.P. 275
59019 LILLE Cedex

Paris, le

09 OCT. 2013

Réf : JPD/PLT/02/09102013

Monsieur le Directeur,

Je me permets d'attirer votre attention, par la présente, sur la prise en compte de la langue flamande dans la signalisation directionnelle du réseau routier national en Flandre française.

L'ensemble des études scientifiques réalisées sur le sujet dans l'Union européenne démontre que la double signalétique ne présente aucun danger pour les automobilistes. L'une d'entre elles, réalisée en 2000 par l'institut de recherche en transport de l'université de Leeds en Angleterre pour le compte de l'assemblée du Pays de Galles, établit ainsi qu'en présence d'un affichage conçu correctement, il n'existe strictement aucune différence dans le temps de réponse des automobilistes pour saisir une information selon qu'elle est affichée sur un panneau monolingue ou bilingue.

Au demeurant, les réalités de terrain viennent sans conteste confirmer cet enseignement. En effet, voici déjà plusieurs décennies que les départements bretons ont mis en place une signalétique bilingue sur le réseau routier qui relève de leur compétence, ce qui ne s'est nullement traduit par une augmentation du nombre des accidents. De même, le recours systématique à cette forme de signalisation sur les autoroutes de nombreuses régions d'Europe (Pays basque sud, Pays de Galles...) ne pose aucun problème en termes de sécurité. Le blocage constaté dans notre pays sur cette question semble donc beaucoup plus culturel ou idéologique que technique.

Secrétariat Permanent
11 place du Marché aux Fruits
59630 BOURBOURG
☎ : 03.28.22.33.33 📠 : 03.28.20.00.86
@ : jpdecool@orange.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07
☎ : 01.40.63.75.67 📠 : 01.40.63.79.40
@ : jpdecool@assemblee-nationale.fr

Jean-Pierre DECOOL

Député du Nord
Conseiller Général du Canton de Bourbourg
Maire de Brouckerque

Enfin, un récent rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales rappelle que les langues transfrontalières comme le flamand occidental « relèvent d'une responsabilité incontournable de la République ». En outre, le contrat de rayonnement touristique présenté le 14 juin dernier par les Pays de Flandre affirme que « la langue flamande est un élément de distinction du territoire » et qu'elle « doit avoir un rôle dans le développement touristique ».

Sachant que la Flandre française est traversée par deux routes nationales, l'A16 et l'A25, et que sur cet espace, la langue régionale flamande est en usage en plus de français, il me serait agréable que vous puissiez envisager de prendre les mesures nécessaires pour que la langue flamande trouve enfin la place qui lui revient sur ce réseau routier.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

à vos souhaits

Jean-Pierre DECOOL



Secrétariat Permanent
11 place du Marché aux Fruits
59630 BOURBOURG
☎ : 03.28.22.33.33 📠 : 03.28.20.00.86
@ : jpdecool@orange.fr

Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07
☎ : 01.40.63.75.67 📠 : 01.40.63.79.40
@ : jpdecool@assemblee-nationale.fr